

CONSEIL GENERAL DE SEINE-ET-MARNE

Séance du 27 Mars 2009

Commission n° 5 - Education, Jeunesse et Sports, Affaires Internationales

Commission n° 7 - Finances

DIRECTION DES SPORTS ET DE LA JEUNESSE

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL GENERAL N° 5/05

OBJET : Politique départementale en faveur des équipements sportifs et socio-éducatifs : Budget Primitif 2009.

RÉSUMÉ : Ce rapport présente la politique départementale en matière de construction, d'extension ou de réhabilitation d'équipements sportifs, socio-éducatifs et polyvalents sportifs. Les autorisations de programme s'élèvent à 5,6 M €. Elles sont principalement destinées à nos priorités départementales et notamment aux équipements sportifs d'accompagnement de collèges, à la mise en conformité hygiène et sécurité des installations sportives et aux équipements intercommunaux. Leur répartition fera l'objet d'une décision au cours d'une prochaine séance. Les crédits de paiement s'élèvent quant à eux à 3,7 M € toutes autorisations de programmes confondues. Ainsi depuis 2004, les autorisations de programme consacrées à cette politique sectorielle ont augmenté de 128 %.

De plus, 9 équipements sportifs et polyvalents sont d'ores et déjà programmés en 2009 dans nos diverses politiques contractuelles (contrats C.3.D et contrats Régionaux), pour un montant de 1 491 837 €.

Les inscriptions de crédits qui vous sont proposées relèvent du programme « Equipements sportifs/Piscines et Patinoires », « Equipements sportifs/Gymnases et Stades d'athlétisme » et « Equipements sportifs/Autres Equipements Sportifs et Socio-Educatifs ».

Au titre de l'exercice 2008, des autorisations de programme d'un montant total de 5 239 692 € ont été affectées à 33 communes, 11 groupements de communes et 3 associations afin de soutenir leurs projets de construction, d'extension ou de réhabilitation d'équipements sportifs, socio-éducatifs et polyvalents sportifs (piscines, gymnases et autres équipements).

Pour l'exercice 2009, je vous propose d'ouvrir un montant d'autorisation de programme de **5 625 800 €**. Cette enveloppe permettra de prendre en compte la totalité des dossiers complets et recevables instruits en 2008. La répartition de ces crédits vous sera proposée lors d'une prochaine séance.

La programmation 2009 fera apparaître parmi les priorités départementales :

- les équipements sportifs d'accompagnement des collèges ;

- la mise en conformité hygiène et sécurité des installations sportives ;
- les équipements intercommunaux.

En 2009, aucune opération d'investissement concernant les piscines et les équipements aquatiques n'a été recensée.

Cet effort d'investissement correspond à une politique de soutien volontariste et facultative en direction des communes, groupements de communes et associations qui contribue à améliorer localement le niveau des équipements sportifs, socio-éducatifs et polyvalents sportifs, afin de mieux répondre aux besoins des seine et marnais et plus particulièrement des collégiens dans le domaine de la pratique de l'E.P.S..

C'est pourquoi, les collectivités accueillant un collège sur leur territoire bénéficient d'un niveau plus important de subvention départementale au titre des équipements sportifs, socio-éducatifs et polyvalents sportifs qui est conditionnée à la signature d'une convention de mise à disposition gratuite des équipements sportifs de la collectivité, à destination des collégiens pour permettre la pratique de l'E.P.S. (hors piscines et complexes aquatiques).

De plus, dans le cas d'une maîtrise d'ouvrage associative, une convention spécifique fixe les conditions d'utilisation gratuite des équipements subventionnés.

Par ailleurs, cette intervention du Département dans le domaine des équipements sportifs, socio-éducatifs et polyvalents sportifs, s'exerce également dans le cadre des diverses politiques contractuelles : les contrats CA.D.U.C.E, C.3.D, C.L.A.I.R., CONT.A.C.T., Régionaux et Ruraux.

Ainsi, en 2008, 21 équipements sportifs, socio-éducatifs, et polyvalents ont été programmés par le Département dans le cadre de ses diverses politiques contractuelles, ce qui représente un montant global de subvention de 2 890 807 €

Dans ce cadre, nous avons d'ores et déjà connaissance pour 2009 de 9 équipements sportifs et polyvalents programmés dans le cadre des contrats C.3.D. et contrats Régionaux, pour un montant de **1 491 837 €**.

I - OUVERTURE D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME 2009

Pour l'exercice 2009, je vous propose la création des opérations sur les programmes suivants :

I – 1 EQUIPEMENTS SPORTIFS/GYMNASES ET STADES D'ATHLETISME

Libellé de l'opération	Montant de l'opération	CP 2009
Equipements sportifs gymnases/constructions	1 080 000,00 €	300 000,00 €
Equipements sportifs gymnases/réhabilitations	1 218 743,33 €	264 722,00 €
Total de l'AP de dépenses 2009	2 298 743,33 €	564 722,00 €

Il s'agit d'apporter notre aide à la construction de 3 gymnases dont 1 d'accompagnement de collège et à la réhabilitation de 6 gymnases dont 5 d'accompagnement de collèges.

I – 2 EQUIPEMENTS SPORTIFS/AUTRES EQUIPEMENTS SPORTIFS ET SOCIO-EDUCATIFS

Libellé de l'opération	Montant de l'opération	CP 2009
Autres équipements sportifs	2 609 108,67 €	450 000,00 €
Equipements socio-éducatifs et polyvalents sportifs	717 948,00 €	111 000,00 €
Total de l'AP de dépenses 2009	3 327 057,00 €	561 000,00 €

- L'enveloppe « autres équipements sportifs » d'un montant de 2 609 108,67 € permettra de soutenir les collectivités, groupements de communes et associations à la construction ou à la réhabilitation/extension de 33 autres équipements sportifs.

- L'enveloppe « équipements socio-éducatifs et polyvalents sportifs » d'un montant de 717 948 € permettra quant à elle la construction de 5 centres de loisirs sans hébergement et l'aménagement de locaux associatifs.

II - RAPPEL DES OPERATIONS DE DEPENSES NECESSITANT UNE INSCRIPTION DE CREDITS DE PAIEMENT 2009

Les tableaux qui suivent détaillent les opérations de dépenses antérieures au BP 2009 pour lesquelles des crédits de paiement sont prévus au titre de l'exercice 2009.

II – 1 Programme Equipements sportifs/piscines et patinoires

Libellé de l'opération	Année de création	Montant de l'opération	CP 2009
Construction d'une nouvelle piscine intercommunale à Nangis	2006	460 000 €	115 000 €
Equipements sportifs piscines – réhabilitations	2007	868 735 €	274 368 €
Equipements sportifs piscines et patinoires - constructions	2008	1 000 000 €	250 000 €
Total des CP 2009			639 368 €

II – 2 Programme Equipements sportifs/gymnases et stades

Libellé de l'opération	Année de création	Montant de l'opération	CP 2009
Construction d'une salle omnisports attenante au COSEC Lespiat à Melun	2006	460 000 €	230 000 €
Equipements sportifs gymnase – constructions	2007	460 000 €	230 000 €
Equipements sportifs gymnase – réhabilitations	2008	766 702 €	127 500 €
Total des CP 2009			587 500 €

II – 3 Programme Equipements sportifs/Autres équipements sportifs et socio-éducatifs

Libellé de l'opération	Année de création	Montant de l'opération	CP 2009
Equip. sportifs/ Autres équipements sportifs et socio-éducatifs	2004	1 391 293,97 €	15 365,00 €
Equip. sportifs/ Autres équipements sportifs et socio-éducatifs	2005	1 658 897,00 €	236 441,56 €
Equip. sportifs/ Autres équipements sportifs et socio-éducatifs	2006	2 013 123,00 €	437 000,00 €
Autres équipements sportifs	2007	1 470 126,00 €	232 684,00 €
Equipements socio-éducatifs et polyvalents	2007	1 269 451,00 €	181 500,00 €
Autres équipements sportifs	2008	1 438 170,00 €	111 786,44 €
Equipements socio-éducatifs et polyvalents	2008	851 830,00 €	157 441,00 €
Total des CP 2009			1 372 218,00 €

Ces crédits de paiement ont été déterminés à partir des calendriers de réalisations fournis par les maîtres d'ouvrage.

* * *

Le total des crédits de paiement 2009 s'élève donc, toutes autorisations de programme confondues, à **3 724 808 €** pour les dépenses d'investissement.

En conclusion, je vous propose d'approuver pour les dépenses d'investissement, la création des opérations 2009, sachant que les propositions d'inscriptions de crédits d'investissement seront reprises et votées par chapitre dans le rapport « Projet de budget primitif pour l'exercice 2009 ».

Le Président du Conseil général,

Vincent ÉBLÉ

Dossier n° 5/05 des rapports soumis à la commission
n° 5 - Education, Jeunesse et Sports, Affaires Internationales

Rapporteurs : M. BONTOUX
Commission n° 5 - Education, Jeunesse et Sports, Affaires Internationales

M. SATIAT
Commission n° 7 - Finances

Séance du 27 Mars 2009

OBJET : Politique départementale en faveur des équipements sportifs et socio-éducatifs : Budget Primitif 2009.

LE CONSEIL GÉNÉRAL DE SEINE-ET-MARNE,

Vu le rapport du Président du Conseil général du 27 mars 2009

Vu l'avis de la Commission n° 5 - Education, Jeunesse et Sports, Affaires Internationales

Vu l'avis de la Commission n° 7 - Finances

DECIDE

~Sur les programmes «Equipements sportifs/Gymnases et Stades d'Athlétisme » et « Equipements sportifs/Autres Equipements Sportifs et Socio-Educatifs ».

I - Pour les dépenses d'investissement :

Article 1 - d'approuver la création sur l'autorisation de programme 2009 « Equipements sportifs/Gymnases et Stades » des opérations suivantes :

Libellé des opérations	Montant des opérations
Equipements sportifs gymnases/constructions	1 080 000,00 €
Equipements sportifs gymnases/réhabilitations	1 218 743,33 €
Total de l'AP de dépenses 2009	2 298 743,33 €

Article 2 - d'approuver la création sur l'autorisation de programme 2009 « Equipements sportifs/Autres Equipements Sportifs et Socio-Educatifs » des opérations suivantes :

Libellé des opérations	Montant des opérations
Autres équipements sportifs	2 609 108,67 €
Equipements socio-éducatifs et polyvalents sportifs	717 948,00 €
Total de l'AP de dépenses 2009	3 327 056,67 €

LE PRESIDENT,

V. ÉBLÉ

